

Près d'un salarié limousin sur deux travaille dans une grande entreprise ou une ETI

Frédéric CHATEL - Nathalie GARÇON

L'entreprise, dont la définition s'appuyait sur des critères juridiques jusqu'en 2008, est désormais définie selon des critères économiques. Prenant en compte la réalité des « groupes », le changement de définition donne une image plus concentrée du tissu productif. Ainsi en Limousin, un salarié sur quatre travaille dans une grande entreprise contre un sur dix selon l'ancienne définition.

Les grandes entreprises emploient la majeure partie voire la quasi-totalité des salariés limousins dans des secteurs comme la banque et l'assurance, les transports, et ceux des monopoles historiques : courrier, distribution d'électricité. Dans la région, les entreprises de taille intermédiaire sont davantage tournées vers l'industrie qu'en France. Les groupes étrangers sont peu présents et concentrent moins de 8 % des salariés.

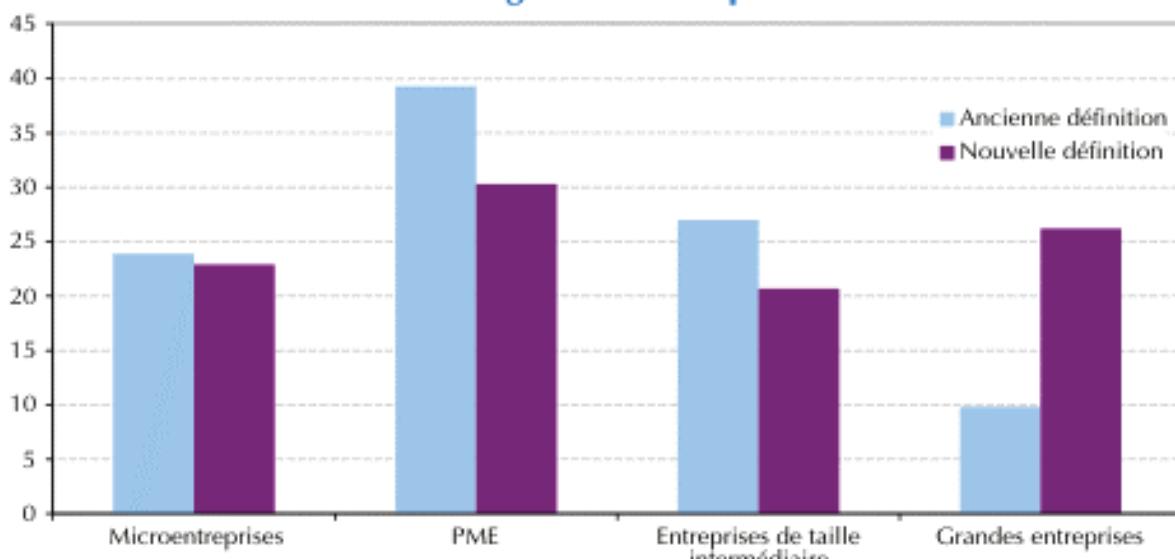
Les salariés haut-viennois travaillent davantage que les autres dans une grande entreprise. En corollaire, les microentreprises et les PME contribuent davantage à l'emploi salarié dans les deux autres départements.

Depuis le décret du 18 décembre 2008, et pour répondre à l'article 51 de la Loi de modernisation de l'économie, l'entreprise n'est plus définie sur un plan purement juridique et n'est donc plus assimilée à l'unité légale. Elle est désormais définie selon des critères économiques. L'entreprise est ainsi « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette définition rend compte de l'organisation en groupes et donc des prises de participation entre unités légales. Trois variables sont utilisées pour les classer : l'effectif, le chiffre d'affaires annuel hors taxes et le total de bilan (cf. Définitions en fin d'article).

Ainsi, quatre catégories d'entreprises sont distinguées : les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), les petites et moyennes entreprises (PME), parmi lesquelles on distingue les plus petites, appelées « microentreprises ». Dorénavant, et tout au long de cet article, le terme « entreprise » fera référence à cette nouvelle définition. En outre, sous le terme de PME, on désignera uniquement les PME hors microentreprises.

Ce changement de définition donne une image plus concentrée du tissu productif par rapport à l'ancienne approche, où les unités légales étaient prises individuellement sans tenir compte des liens existant entre elles. Davantage de salariés sont ainsi considérés comme travaillant dans des grandes entreprises : ils sont un sur quatre en Limousin contre un sur dix dans l'ancienne définition. Inversement, les PME rassemblent moins de salariés. Dépendant très rarement de groupes, les microentreprises ne sont quasiment pas affectées par le changement de définition.

Nouvelle définition de l'entreprise : davantage de salariés dans les "grandes entreprises"



Répartition des salariés limousins par catégorie d'entreprise, selon l'ancienne et la nouvelle définition de l'entreprise

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et hors intérimaires

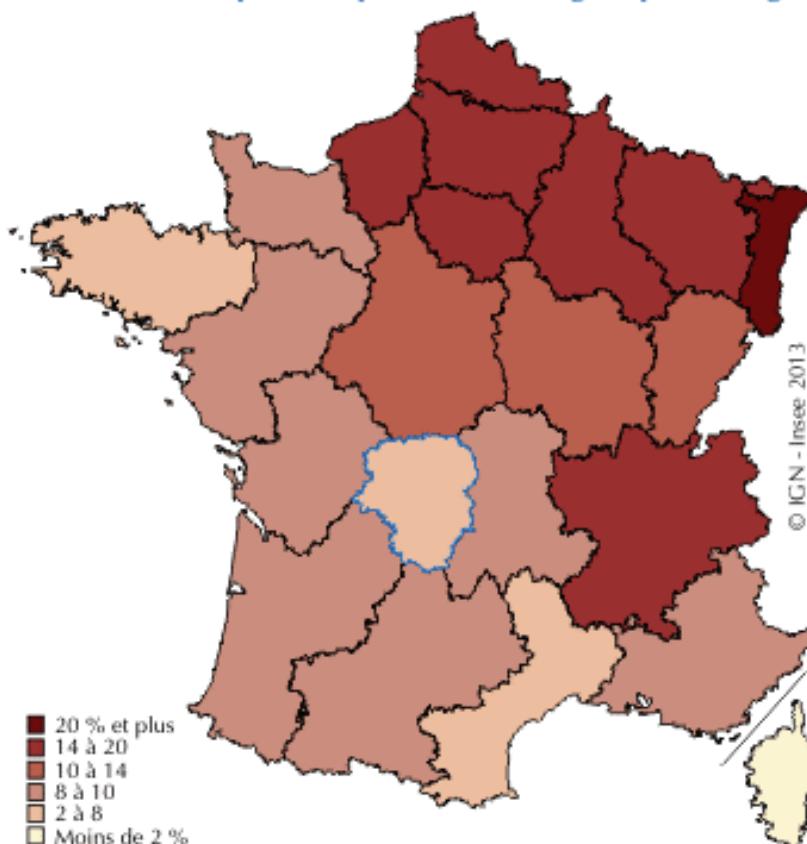
Lecture : selon la nouvelle définition de l'entreprise (entreprise au sens statistique), 26 % des salariés du secteur marchand limousin hors agriculture travaillent dans une "grande entreprise". Si l'on classait les unités légales en 4 catégories en retenant les mêmes critères que ceux utilisés pour définir les nouvelles catégories d'entreprises (seuil de chiffre d'affaires, de bilan et nombre de salariés), il n'y aurait que 10 % des salariés qui travailleraient dans une grande entreprise au sens de "grande unité légale".

●●● Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Près de 33 000 entreprises du secteur marchand hors agriculture sont implantées en Limousin en 2010, ce qui représente 1 % des entreprises ayant au moins un établissement en France. Elles emploient 116 900 salariés (hors intérimaires et en équivalent temps plein - cette définition sera conservée dans ce qui suit). Peu présents, les groupes étrangers rassemblent moins de 8 % des salariés limousins. C'est moins que dans les régions du Nord et de l'Est. Dans la région, ces groupes sont très majoritairement de grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire.

Les entreprises les plus importantes implantées en Limousin sont principalement des entreprises de services à vocation nationale et présentes sur tout le territoire : services postaux, distribution d'électricité, transport ferroviaire, banques, hypermarchés.

Moins de 8 % des salariés limousins travaillent dans une entreprise dépendant d'un groupe étranger



Salariés travaillant dans une entreprise sous contrôle d'un groupe étranger,
en % des salariés de la région

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et hors intérimaires

● ● ● Sources : Insee, Esane, Lifé et Clap 2010

■ **Les grandes entreprises emploient un quart des salariés de la région**

Le Limousin accueille 150 grandes entreprises représentant plus de 2 200 établissements. Elles emploient 30 700 salariés, soit un salarié de la région sur quatre. Cette part est moins élevée qu'au niveau national où trois salariés sur dix sont dans ce cas.

En Limousin, 8 % des salariés des grandes entreprises travaillent dans une entreprise sous contrôle d'un groupe étranger. C'est moins que dans les autres régions de métropole, hormis la Corse.

Le Limousin, comme la plupart des régions françaises, accueille peu de centres de décision. Une majorité de sièges sociaux de grandes entreprises est implantée en Île-de-France ou dans des régions ayant des pôles industriels historiques, comme la Lorraine sidérurgique.

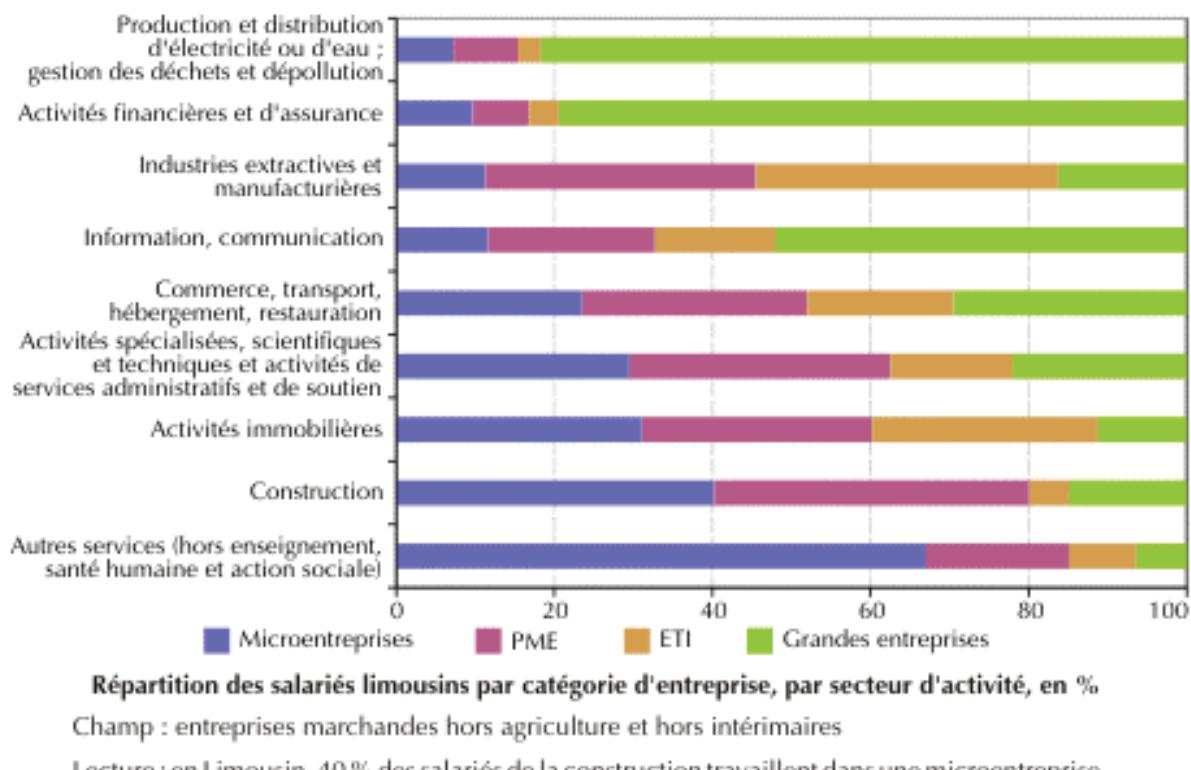
En Limousin, comme en France, les grandes entreprises ont des activités relevant de secteurs variés : industrie, commerce, transports, activités financières, information-communication, services aux entreprises...

Elles sont largement présentes et rassemblent la majorité voire la quasi-totalité des effectifs salariés dans les secteurs monopolistiques tels que la distribution d'électricité ou les services de poste, mais aussi dans le secteur bancaire, les assurances, l'information et la communication, le génie civil.

La mise en œuvre d'infrastructures lourdes, d'une assise financière importante et le fonctionnement en réseau dans ces activités expliquent l'émergence de monopoles naturels, devenus par la suite monopoles « historiques » en France (La Poste, la SNCF).

En Limousin, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que les activités de services administratifs et de soutien sont sous-représentées dans l'effectif des grandes entreprises. Ce constat est également valable dans l'information et la communication. Concentrés dans les grandes métropoles, ces deux secteurs sont moins présents en Limousin.

Dans l'industrie, plus d'un salarié sur deux travaille dans une grande entreprise ou une ETI



Les salariés haut-viennois travaillent davantage que les salariés des autres départements de la région dans de grandes entreprises. En Haute-Vienne, ces entreprises emploient autant de salariés que les PME. Le statut de Limoges en tant que capitale régionale et centre économique favorise le département.

Moins présentes dans l'industrie et les activités destinées aux entreprises qu'en Haute-Vienne ou en Corrèze, les grandes entreprises de la Creuse sont davantage tournées vers des services de proximité : commerce, activités postales, banque.

■ Plus de deux salariés d'ETI sur dix sont sous le contrôle d'un groupe étranger

Les 484 entreprises de taille intermédiaire (ETI) implantées en Limousin emploient 24 100 salariés, soit 21 % des salariés de la région. Le Limousin se place ainsi dans la moyenne des régions françaises.

Par définition, ces entreprises emploient moins de 5 000 personnes et dégagent un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Comme en France, les ETI sont les entreprises qui sont le plus souvent intégrées à des groupes étrangers. Cette situation concerne un peu plus de deux salariés sur dix dans les ETI limousines. Cette proportion est cependant inférieure à celle constatée en France, où trois salariés sur dix sont dans ce cas.

Les ETI se distinguent nettement des autres catégories d'entreprises par leur orientation industrielle. En Limousin, la moitié des salariés des ETI travaille dans l'industrie contre un tiers en France. Le commerce est le second employeur avec plus d'un quart des salariés. Ainsi, au sein des ETI, la part des salariés employés dans ces deux secteurs est plus importante qu'au niveau national.

En revanche, et comme pour les grandes entreprises, le poids des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de soutien aux entreprises est moins élevé qu'en France.

| Répartition des salariés selon la catégorie d'entreprise | | | | | |
|---|-------------------------|------------|------------|----------------------------|-----------------|
| | Microentreprises | PME | ETI | Grandes entreprises | Ensemble |
| Limousin | | | | | |
| Effectifs | 26 700 | 35 400 | 24 100 | 30 700 | 116 900 |
| % | 23 | 30 | 21 | 26 | 100 |
| Corrèze | | | | | |
| Effectifs | 9 800 | 12 600 | 9 000 | 10 000 | 41 400 |
| % | 24 | 31 | 22 | 24 | 100 |
| Creuse | | | | | |
| Effectifs | 4 200 | 4 500 | 2 300 | 2 800 | 13 800 |
| % | 31 | 32 | 17 | 20 | 100 |
| Haute-Vienne | | | | | |
| Effectifs | 12 700 | 18 300 | 12 900 | 17 900 | 61 700 |
| % | 21 | 30 | 21 | 29 | 100 |

Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et hors intérimaires - En équivalents-temps-plein
En raison des arrondis, les sommes en ligne ou colonne ne sont pas nécessairement égales à la colonne « ensemble »

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

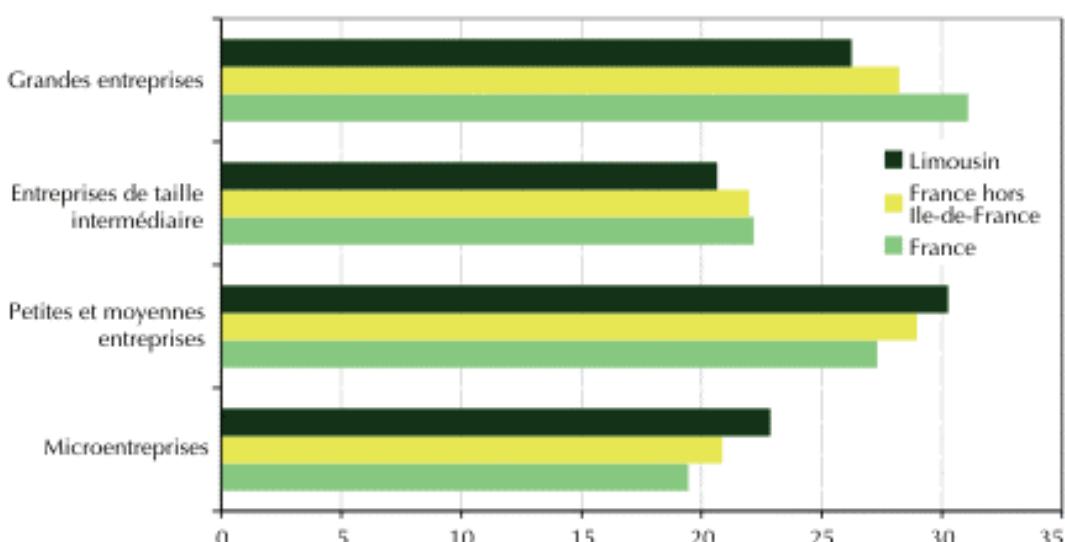
Trois salariés sur dix travaillent dans une PME

Les 1 795 PME implantées en Limousin emploient 35 400 salariés : c'est 30 % des effectifs salariés de la région, soit trois points de plus qu'au niveau national. Ce poids est identique dans les trois départements.

Les PME implantées en Limousin sont des acteurs importants de la construction (hors génie civil) et du commerce de gros et de détail. Au sein du seul secteur de la construction, le poids des salariés relevant d'une PME est ainsi plus important qu'au niveau national. Les PME sont aussi bien présentes dans l'industrie, en particulier dans le travail du bois, l'imprimerie, la fabrication de produits métalliques ou en matière plastique. Dans chacun de ces secteurs, les PME concentrent plus de 45 % des salariés.

L'orientation sectorielle des PME se porte majoritairement vers l'industrie, le commerce et la construction. Ces trois secteurs regroupent sept salariés sur dix travaillant dans une PME.

Plus de salariés dans les PME et les microentreprises qu'en France



Répartition des salariés par catégorie d'entreprise, en Limousin et en France, en %

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et hors intérimaires

Lecture : sur 100 salariés limousins, 26 travaillent dans une grande entreprise, contre 31 % des salariés en France.

●●● Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

■ Une large majorité de microentreprises

En Limousin comme en France, les microentreprises sont les plus nombreuses. Elles représentent 93 % des entreprises implantées dans la région et 23 % des effectifs salariés. Ces entreprises emploient moins de 10 personnes et dégagent un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Elles comprennent notamment les entreprises sans salarié.

Les microentreprises sont particulièrement présentes dans une gamme variée de services, à destination des entreprises ou des particuliers : activités juridiques et comptables, architecture, courtage et gestion de patrimoine, prestations informatiques mais aussi hébergement et restauration, coiffure-esthétique, teinturerie... Elles emploient 50 % des salariés des activités juridiques et comptables, 40 % des salariés des activités d'architecture et plus de 50 % de ceux de l'hébergement et de la restauration. Elles sont aussi bien présentes dans les travaux spécialisés de construction (hors génie civil) qui comprennent notamment les travaux de maçonnerie générale et le « second œuvre » (électricité, plâtrerie, finitions...), où elles emploient près de la moitié des salariés du secteur.

L'orientation sectorielle des microentreprises se porte cependant majoritairement vers le commerce, la construction, l'hébergement-restauration et les activités de services spécialisés, à destination des entreprises ou des particuliers. Ces quatre secteurs regroupent deux salariés de cette catégorie d'entreprises sur trois. L'industrie y est moins présente que dans les PME et les ETI, et ne concentre que 13 % des effectifs. Parmi eux, l'industrie alimentaire emploie plus de quatre salariés sur dix.

Méthodologie

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354, pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Ainsi, un groupe peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et une autre dédiée à leur commercialisation ; ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, sont réunies (combinées) pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une « entreprise » au sens de la nouvelle définition. Ceci constitue une approximation en particulier pour les plus grands groupes. Des travaux de profilage sont en cours pour mieux identifier les entreprises au sein des groupes.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises** (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie en se basant sur l'activité exercée sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

Sources

Les résultats sont issus de trois sources :

- le dispositif **d'Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises** (Esane), qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception du secteur agricole, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ;
- **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap), qui localise les effectifs salariés ;
- le système d'information **Liaisons financières** (Lifi), qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Définition

L'effectif des entreprises considéré ici est l'effectif salarié hors intérimaires en 2010. Il est exprimé en équivalent temps plein (ETP) : les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Ils sont localisés précisément dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

Directrice de la publication : Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef : Nathalie Garrigues

Illustrations et conception : Jean-Christophe Olivier

Copyright - INSEE 2013